

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

Service de la police municipale
de la Ville de Genève



VILLE DE
GENÈVE

SOMMAIRE

01.	Une police indispensable	04
02.	Mot de la commandante	06
03.	Missions principales et cadre d'action	08
04.	Faits marquants 2025	10
05.	La police municipale en chiffres en 2025	14
06.	Activités opérationnelles	16
07.	Zoom sur	18
08.	Trois axes d'action prioritaires	22
09.	Actions en zones prioritaires	24
10.	Lutte contre le harcèlement de rue	26
11.	Sanctions par thématiques	28
12.	Adresses et contacts	38

01. UNE POLICE INDISPENSABLE

Mais que fait la police municipale ?

La question revient régulièrement. Dans le domaine de la sécurité, beaucoup de croyances circulent. Le rapport d'activités 2025 de la police municipale vous propose des faits et des explications pour répondre aux interrogations légitimes des citoyennes et des citoyens. Ce rapport est riche en enseignements.

Premier constat: la police municipale de la Ville de Genève reste encore et toujours une police de terrain, profondément ancrée dans les quartiers. En 2025, les agentes et agents ont effectué plus de 100'000 heures de patrouilles pédestres. Cette présence permet aussi de développer des relations étroites avec les différents acteurs et actrices des quartiers. L'année dernière, à travers ses missions d'îlotage, la police municipale a tenu plus de 400 réunions avec des associations et a rendu visite à plus de 4'400 commerces. Ces rencontres permettent d'évoquer des problématiques très locales et d'y apporter les meilleures réponses possibles.

A l'échelle de la Ville de Genève, en matière de sécurité, la police municipale reste l'interlocuteur privilégié des habitantes et habitants, des associations et de tous les acteurs et actrices de la cité.

Outre sa présence aux côtés de la population, je demande aussi à la police municipale de lutter contre les incivilités, au sens large du terme. En 2025, plus de 1'600 infractions relatives à la propreté (toutes catégories confondues) ont été infligées.

La police municipale joue aussi un rôle de régulateur en matière de mobilité. Sur la route, dans les zones piétonnes, dans les parcs ou sur les trottoirs, les excès sont légion. L'année passée, plus de 2'000 infractions de deux-roues motorisés ont été listées, près de 1'800 infractions vélos relevées et 458 conducteurs de trottinettes ont été verbalisés. Malheureusement, la mobilité douce ne se décrète pas, elle passe d'abord par le respect des autres utilisateurs et utilisatrices, d'où un rappel constant des règles.

La lutte contre le harcèlement de rue fait aussi partie des tâches de la police municipale: 169 signalements ont été enregistrés en 2025, avec 28 demandes de suivi personnalisé.

Je remercie ici l'État-Major et toutes les agentes et agents pour le travail effectué en 2025.

Marie Barbey-Chappuis
Conseillère administrative de la Ville de Genève



02. MOT DE LA COMMANDANTE

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte marqué par des attentes toujours plus fortes de la population en matière de sécurité, de tranquillité et de qualité de vie dans l'espace public. Dans un environnement urbain dense et en constante évolution, la police municipale de la Ville de Genève a poursuivi sa mission avec engagement, professionnalisme et sens du service public.

Tout au long de l'année, les agentes et agents du Service ont été mobilisés sur un large éventail de missions, au plus près du terrain et des réalités vécues par les habitantes et habitants. La diversité et l'intensité des engagements présentés dans ce rapport illustrent une activité soutenue, marquée à la fois par une présence quotidienne dans les quartiers, une capacité d'adaptation aux situations complexes et un travail de coordination étroit avec les partenaires institutionnels et locaux.

L'action de la police municipale s'est notamment distinguée par une approche équilibrée entre prévention, dissuasion, répression et intervention ciblée. Qu'il s'agisse de sécurité routière, de tranquillité publique, de prévention auprès de jeunes publics ou d'accompagnement de grands événements, le Service a démontré sa capacité à agir de manière proportionnée, utile et concrète, en réponse aux besoins exprimés par la population, notamment à travers le Diagnostic local de sécurité (DLS) 2023 et les autorités communales.

Cette année a également confirmé l'importance d'une police de proximité accessible et identifiée comme interlocutrice du quotidien. Les actions menées au cœur des quartiers, les collaborations avec les acteurs et actrices locales, ainsi que les initiatives de dialogue et de sensibilisation directement auprès de la population témoignent d'une volonté constante de renforcer le lien de confiance et de contribuer à la cohésion sociale.

À l'horizon 2026, les enjeux demeurent nombreux. La sécurité et la tranquillité publique étant une condition essentielle au bien-vivre ensemble, ils appellent à poursuivre les efforts en matière de présence sur le terrain, de prévention et d'adaptation de nos dispositifs aux évolutions des usages de l'espace public. Le recrutement et le maintien des effectifs constituent également un axe prioritaire pour garantir une action durable et de qualité. Le nouveau DLS 2026 sera par ailleurs un outil précieux pour piloter nos actions au plus près des réalités vécues par la population et mieux répondre aux préoccupations qu'elle exprime en matière d'incivilités. Dans ce cadre, la police municipale continuera à inscrire son action dans une logique de proximité, de responsabilité et de service à la population.

Je tiens enfin à remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du Service pour leur engagement, leur disponibilité et leur sens du devoir, ainsi que les partenaires avec lesquels la police municipale œuvre quotidiennement. Leur contribution est essentielle à la réalisation de nos missions et à la qualité du service rendu à la population genevoise.

Christine Camp
Commandante et Cheffe de Service



03. MISSIONS PRINCIPALES ET CADRE D'ACTION

Une police de proximité au service de la population

Le Service de la police municipale (SPM) fonde son action sur un principe central: la **proximité avec la population**. Présente quotidiennement dans les quartiers, au contact direct des habitantes et habitants, des commerces et des acteurs et actrices locales, elle intervient au plus près des réalités vécues et des usages de l'espace public. Cette proximité constitue l'**ADN du SPM** et oriente l'ensemble de ses missions.

À partir de cette présence continue et visible, le SPM articule son action entre **prévention, dissuasion et répression**. Cette approche permet d'anticiper les problématiques, de désamorcer les tensions et, lorsque nécessaire, d'intervenir dans un cadre proportionné et ciblé. Elle s'inscrit en cohérence avec les priorités définies dans les politiques publiques de sécurité, les attentes exprimées par la population et les enseignements issus du Diagnostic local de sécurité (DLS), enquête menée tous les trois ans auprès des habitantes et habitants du Canton.

Une présence visible et accessible dans les quartiers

La police municipale assure une **présence régulière dans l'espace public**, principalement par des patrouilles pédestres et à vélo. Cette implantation fine dans les quartiers favorise le contact direct avec les habitantes et habitants, les commerces, les associations et les institutions locales. Elle permet **d'identifier précocement les situations problématiques** ou phénomènes naissants et de répondre rapidement aux sollicitations du terrain.

Prévention de la petite et moyenne criminalité

Le SPM intervient face aux comportements et situations susceptibles de porter atteinte à la **tranquillité publique** ou à la **sécurité des personnes**. Sa présence dissuasive, complétée par des interventions ciblées, vise à limiter notamment les conflits, les troubles liés à l'occupation de l'espace public ou certaines formes de délinquance de proximité, dans le cadre de ses compétences et en complémentarité avec les autorités concernées, en particulier la police cantonale.

Sécurité routière et cohabitation dans l'espace public

Acteur central de la **sécurité routière à l'échelle communale**, la police municipale veille au respect des règles de circulation et à la protection des usagers les plus vulnérables. Son action s'inscrit dans une logique de **cohabitation apaisée entre les différents modes de déplacement**, en particulier dans les secteurs sensibles tels que les zones piétonnes, les abords d'écoles ou les espaces fortement fréquentés.

Préserver la qualité et la tranquillité du domaine public

La police municipale intervient également pour préserver la qualité du domaine public. Elle agit notamment en matière de nuisances sonores, de propreté urbaine et de respect des règles d'usage des espaces communs. Une présence renforcée en soirée et durant la nuit, en particulier en fin de semaine, permet d'adapter les interventions aux réalités du terrain et aux usages nocturnes.

Sensibilisation et prévention auprès de jeunes publics

La prévention constitue un axe essentiel de l'action du SPM. À travers des interventions dans les écoles primaires et des actions menées avec les partenaires de quartier tels que les antennes sociales de proximité ou les maisons de quartier, les agentes et agents vont à la rencontre des enfants et des jeunes. Ces actions visent à les sensibiliser aux enjeux de **sécurité**, de **respect des règles** et de **responsabilité individuelle**, notamment en lien avec la mobilité, le harcèlement et les usages de l'espace public.

Engagement en situations particulières et coordination des secours

En cas de situations exceptionnelles – événements majeurs, conditions météorologiques extrêmes ou situations de vulnérabilité – la police municipale participe à la mise en œuvre de **dispositifs spécifiques**, tels que les Plans grand froid, canicule ou inondation. Elle agit alors comme un acteur de premier niveau, en **coordination avec les services compétents**, afin de contribuer au secours ou à la protection des personnes et à la gestion des risques.

Une action coordonnée avec les partenaires de la sécurité

Le SPM inscrit son action dans un **cadre structuré de partenariats**, en collaboration étroite avec la police cantonale, les polices municipales des autres communes genevoises, le Corps des gardes-frontière et le Groupement du Service d'incendie et de secours (SIS). Cette coopération permet d'assurer une **coordination efficace des interventions** et une **réponse cohérente aux enjeux de sécurité** sur l'ensemble du territoire communal. Elle s'appuie notamment sur des dispositifs tels que le Contrat local de sécurité, conclu entre le Canton et la Ville de Genève, ainsi que sur diverses conventions intercommunales.



04. FAITS MARQUANTS 2025

SPM et HUG, une collaboration de proximité renforcée pour faire face à la toxicomanie

Initiée en 2024, la collaboration entre le SPM et l'équipe de médecine de rue du Centre ambulatoire d'addictologie psychiatrique (CAAP Arve) des HUG s'est poursuivie et consolidée en 2025. Fondée sur une logique de **proximité et de complémentarité des compétences**, ce partenariat – inédit en Suisse romande – vise à répondre de manière coordonnée aux situations liées à la consommation de stupéfiants dans l'espace public, en particulier dans des secteurs identifiés comme sensibles.

En 2025, **dix maraudes conjointes** ont été menées par les équipes du CAAP Arve et les agentes et agents de la police municipale (APM). Depuis le lancement du dispositif début 2024, **270 personnes** ont été rencontrées et orientées vers une prise en charge. Parmi elles, 65% ont maintenu un suivi médical (au moins deux consultations), et 55% ont diminué ou cessé leur consommation.

Au-delà des chiffres, cette collaboration permet une **mise en commun des connaissances du terrain et des expertises professionnelles** des APM et des soignantes et soignants. Elle favorise une meilleure compréhension mutuelle des situations rencontrées et une intervention plus adaptée aux besoins des personnes concernées. Les premières bénéficiaires de cette coordination renforcée sont les personnes consommatrices elles-mêmes, qui peuvent accéder plus facilement à une prise en charge médicale et sociale dans un cadre sécurisé.

Inscrite dans la durée, cette action illustre la capacité de la police municipale à articuler **prévention, santé publique et action de proximité**, au service de la sécurité, de la cohésion sociale et de l'accompagnement des personnes les plus vulnérables.

Campagne e-mobilité: sensibiliser, encadrer et sécuriser

Face à l'essor de la mobilité douce et aux préoccupations exprimées par la population, la police municipale de la Ville de Genève a mené, durant l'été 2025, une campagne de sensibilisation et de répression ciblée sur l'usage des trottinettes et vélos électriques. Cette action visait à garantir une **cohabitation apaisée et sécurisée entre les différentes usagères et usagers de l'espace public**, en particulier dans les zones à forte fréquentation piétonne.

Déployée du 27 mai à octobre 2025, l'opération a donné lieu à plus d'une centaine de contrôles menés par les agentes et agents de la police municipale. Ces actions ont été conduites dans des secteurs à forte affluence ou à trafic soutenu, tels que le Jardin anglais, le parc des Bastions, le quai des Bergues, l'avenue d'Aire, la rue de Lyon ou encore la place de Neuve.

Au total, plus de **890 infractions** ont été relevées durant cette période, toutes mobilités confondues, dont plus de 190 sanctions concernant spécifiquement les trottinettes électriques. Les contrôles ont permis de sanctionner des comportements mettant en danger les piétons, tels que la circulation en zone piétonne, le non-respect de la signalisation ou l'usage d'engins non conformes. Par ailleurs, **142 trottinettes non homologuées** ont été saisies – souvent capables de dépasser largement les vitesses autorisées – chaque saisie étant assortie d'une contravention et de la destruction de l'engin par l'autorité compétente.

En combinant pédagogie et fermeté, cette campagne illustre une **action ciblée et proportionnée** de la police municipale, face à une méconnaissance ou une mauvaise compréhension des règles en vigueur par une partie des usagères et usagers, afin de garantir une cohabitation sécurisée sur l'espace public.



Écho médiatique de la campagne e-mobilité

La campagne de sensibilisation et de contrôles ciblés sur l'e-mobilité a suscité un important relais médiatique, témoignant de l'intérêt du public pour les enjeux de sécurité liés à l'usage des trottinettes électriques en milieu urbain.

Plusieurs médias régionaux ont mis en lumière les actions de terrain de la police municipale, en particulier la saisie d'engins non homologués, les contrôles renforcés dans les zones à forte affluence piétonne ainsi que les risques associés à l'utilisation de trottinettes modifiées ou non conformes.



WEURO 2025: une présence discrète et efficace

Du 2 au 27 juillet 2025, à l'occasion de l'Euro féminin de football, la police municipale de la Ville de Genève a contribué au bon déroulement de l'événement par une **présence préventive et dissuasive**, un encadrement des flux et un travail étroit avec les partenaires mobilisés.

Les agentes et agents ont assuré des plantons aux abords du Stade de Genève et mené des patrouilles sur le site de la fan zone, afin de veiller au respect des conditions d'exploitation, notamment en matière de sécurité, d'horaires et de nuisances sonores. Anticipant les pics d'affluence, la police municipale s'est également tenue prête à activer des mesures de restriction de circulation sur le quai Gustave-Ador, afin de **préserver la sécurité et la fluidité des déplacements** si la situation l'exigeait.

Dans une approche de proximité, le fourgon mobile de proximité a également été déployé à plusieurs reprises pour aller à la rencontre du public et mener des actions de prévention, notamment contre le harcèlement de rue. Cette mobilisation illustre le rôle concret de la police municipale dans l'accompagnement des grands événements sur le territoire communal.

Café avec la police municipale: renforcer le dialogue au cœur des quartiers

Partager un café pour dialoguer autrement: tel est l'objectif de l'action «Café avec la police municipale», reconduite en 2025 dans l'ensemble des quartiers de la Ville de Genève. Organisée simultanément dans huit quartiers, cette initiative de proximité a permis aux habitantes et habitants de rencontrer les agentes et agents de leur police municipale dans un cadre convivial et informel.

Autour d'un café ou d'un thé, **plus d'une centaine de personnes** sont venues à la rencontre des agentes et agents de quartier engagés dans l'opération. Loin du cadre institutionnel d'un poste de police, ces échanges ont favorisé un **dialogue ouvert et de qualité**, les agentes et agents prenant le temps d'écouter et de répondre aux questions, individuellement ou en petits groupes, et d'aborder avec la population des thématiques variées selon les réalités propres à chaque quartier. Les discussions ont ainsi porté aussi bien sur la circulation et la sécurité routière que sur de petits conflits de voisinage, la tranquillité publique ou plus largement des enjeux liés à la vie quotidienne. Certaines personnes ont également profité de cette présence pour poser des questions

d'ordre général ou simplement échanger avec leur police de proximité, dans un contexte qu'elles n'auraient sans doute pas envisagé en dehors de cette action.

Journées de prévention et de sensibilisation à la nage en eau libre

Dans un contexte de fréquentation croissante des bords du lac et du Rhône, ainsi que l'accroissement des lieux de baignade offerts par la Ville de Genève, la police municipale de la Ville de Genève a pris part, les 24, 28 et 31 mai 2025, à des journées de prévention et de sensibilisation consacrées à la nage en eau libre. Cette action, organisée en collaboration avec le Service des sports de la Ville de Genève et le Groupement du SIS, visait à **informer le grand public sur les risques liés à la baignade en milieu naturel et à promouvoir les comportements à adopter** pour pratiquer ces activités en toute sécurité.

Ouvertes à un public large, composé aussi bien de baigneuses et baigneurs occasionnels que d'usagers et usagers réguliers des rives, ces rencontres ont permis aux agentes et agents de la police municipale d'échanger directement avec la population. Les discussions ont porté sur la **prévention des accidents, les bons réflexes à adopter en cas d'incident**, ainsi que sur l'importance d'anticiper les dangers spécifiques aux milieux aquatiques naturels. Plusieurs démonstrations pratiques ont également été proposées, et les participantes et participants ont notamment pu s'essayer au lancer de corde de sauvetage utilisé lors des interventions à proximité de l'eau.

05. LA POLICE MUNICIPALE EN CHIFFRES EN 2025

222

Employées et employés

15

Opérateurs et opératrices de la centrale d'appels

30

Civils

177

Personnel uniformé

11
nouvelles et nouveaux APM en 2025

21%
du personnel total est de genre féminin

15
aspirantes et aspirants, volée 25-26

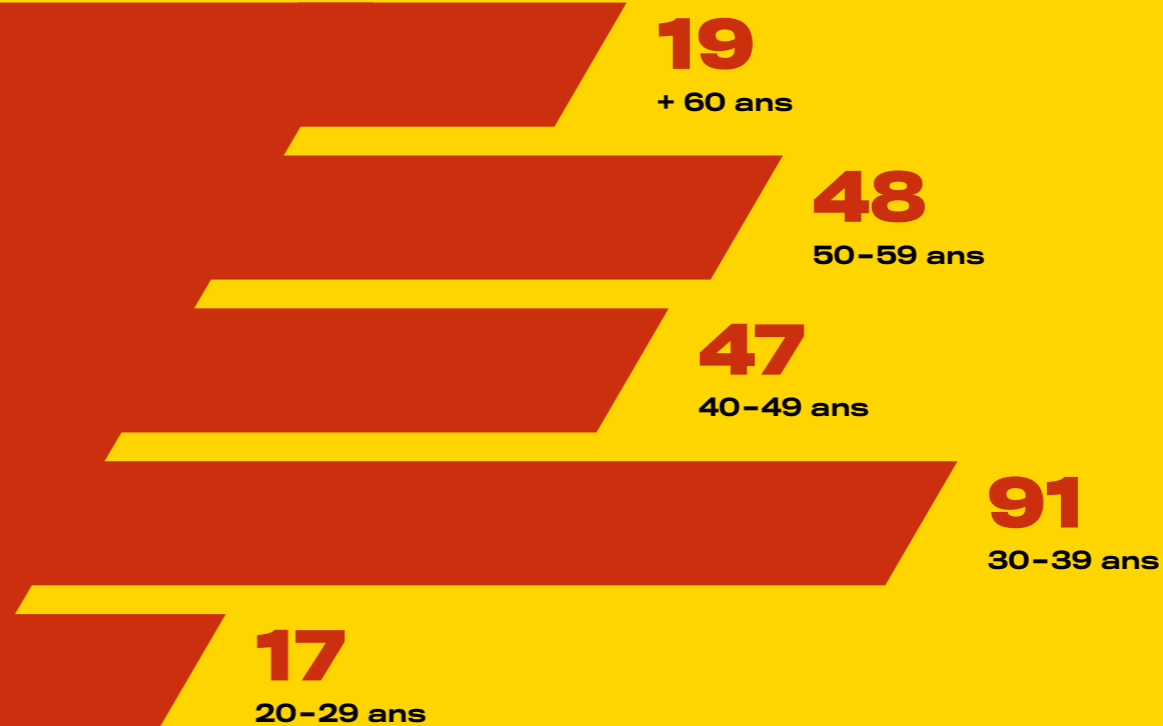
48,5 Mio

De budget (charges réelles engagées)



Répartition des spécialités

Groupe de prévention dans les écoles	18
Unité Bike police	12
Unité Roller	7
Îlotiers et îlotières	6
Spécialistes en intervention aquatique	4
Cellule de lutte contre le harcèlement de rue	8
Instructeurs et instructrices sport	7
Instructeurs et instructrices de Techniques et tactiques d'intervention	8



06. ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Centrale d'appels

En 2025, la centrale d'appels de la police municipale a connu une augmentation significative de son activité, traduisant une sollicitation accrue de ce point de contact central, accessible et identifié par la population et les partenaires institutionnels. Avec **62'367 appels reçus, soit une hausse de 21% par rapport à 2024**, la centrale a joué un rôle clé dans la prise en charge des demandes et l'orientation des sollicitations.

Cette augmentation des appels ne s'est toutefois pas traduite par une hausse proportionnelle des interventions déclenchées, lesquelles atteignent **11'880 engagements**, en progression plus modérée (+3%). Cette évolution met en évidence **un travail renforcé de tri, d'analyse et de priorisation**, permettant soit de mobiliser les ressources de terrain de manière ciblée et proportionnée, soit d'orienter les appelantes et appelants vers les services compétents.

11'880
interventions

62'367
appels reçus

Activités de terrain

L'activité opérationnelle s'est également inscrite en progression en 2025, avec un volume total de **169'981 heures, soit une hausse de 8%** par rapport à l'année précédente, traduisant une présence accrue sur le terrain.

Les **patrouilles pédestres ou à vélo sur l'espace public**, dans les parcs et les promenades, constituent le cœur de la police de proximité et représentent la part la plus importante de l'activité du Service. Elles totalisent 109'954 heures, en augmentation de 10%, et représentent près de deux tiers de l'ensemble du temps opérationnel. Cette évolution confirme la volonté du SPM de maintenir une **présence visible, accessible et préventive au plus près des habitantes et habitants**. Afin de renforcer cette dimension centrale du métier, une réforme des horaires a été mise en œuvre. L'augmentation des heures consacrées aux patrouilles en reflète les premiers effets au bénéfice de la population.

Il est également intéressant de relever que le travail administratif a connu une légère augmentation (+5%), directement liée à **l'évolution des procédures et à l'accroissement global de l'activité opérationnelle**, qu'il accompagne et formalise.



Activités	2025	Δ 2024
Patrouilles pédestres et à vélo sur l'espace public, parcs et promenades (PoIProx)	109 954 h	+10%
Travail administratif	22 712 h	+5%
Formation continue et condition physique	12 593 h	-3%
Sécurité et prévention, dans et autour des écoles (voir section suivante)	5 171 h	+1%
Notification de poursuites	4 749 h	+2%
Îlotage (voir section suivante)	3 034 h	-25%
Autre type d'activités	11 768 h	
Total	169 981 h	+8%

Formation continue et développement des compétences

La formation continue constitue un élément permanent du développement professionnel des agentes et agents de la police municipale. Elle s'inscrit dans une logique d'adaptation constante aux réalités du terrain et aux évolutions des missions du Service.

En 2025, l'ensemble des agentes et agents de terrain a bénéficié de **modules de formation spécifiques**. Un accent particulier a été mis sur la communication avec des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'autres formes de démence, afin de mieux accompagner les personnes vulnérables rencontrées dans l'espace public. Une formation en médiation de voisinage, organisée en complément, a également permis de **renforcer les outils de communication et de gestion des tensions du quotidien**.

Par ailleurs, les cadres occupant des fonctions managériales ont suivi une formation spécifique consacrée au harcèlement sexuel au travail.

07. ZOOM SUR

Îlotage dans les quartiers

L'îlotage constitue un **pilier de la présence de proximité** et du lien de confiance avec la population. En 2025, l'activité témoigne d'un renforcement marqué des **échanges avec le tissu associatif et les structures d'accompagnement**, avec une hausse significative des visites et séances dans les associations de quartier (+49%), les EMS (+61%) et les maisons de quartier (+24%). À l'inverse, les visites de commerces enregistrent une légère diminution (-4%), tandis que les séances avec des partenaires locaux reculent de 13%. Cette évolution traduit un ajustement des priorités d'intervention, avec une présence **d'avantage orientée vers les lieux et publics nécessitant un accompagnement particulier**.

L'introduction de nouveaux horaires en 2025 a conduit à une adaptation des modalités d'îlotage aux réalités observées sur le terrain, avec **des engagements plus courts mais plus ciblés**. Si le volume horaire global diminue, le **nombre d'engagements demeure stable** et mobilise davantage d'agentes et d'agents.

Cette organisation favorise une présence de proximité **plus souple et plus réactive**, permettant de maintenir le dialogue avec les acteurs et actrices du territoire, de repérer rapidement les situations de vulnérabilité ou de tension dans les quartiers et d'identifier, le cas échéant, l'émergence de nouveaux phénomènes nécessitant une adaptation de l'action.

Activités	2025	Δ 2024
Commerces visités	4 418	-4%
Etablissements publics visités	1 675	+1%
Séances avec partenaires locaux	444	-13%
Visites et séances associations de quartier	403	+49%
Visites et séances maisons de quartier	51	+24%
Visites et séances EMS	29	+61%

Sécurité dans les écoles primaires et prévention de la délinquance juvénile

La sécurité dans et autour des écoles primaires constitue un **axe central de l'action de proximité** de la police municipale. Par une présence régulière aux abords des établissements, les agentes et agents contribuent à **sécuriser les déplacements quotidiens** des écolières et écoliers et à **apaiser les usages de l'espace public** aux moments clés de la journée scolaire.

Au-delà de cette présence visible, la **prévention occupe une place essentielle**. Les agentes et agents interviennent directement auprès des élèves, en classe dans le cadre du Groupe de prévention dans les écoles (GPE) ou au sein de structures de quartier,

afin d'aborder de manière pédagogique les **notions de respect, de règles communes et de responsabilité**. Le lien se construit également en accueillant régulièrement des groupes de jeunes - des crèches aux classes du cycle d'orientation - dans les postes de quartier, où ils peuvent découvrir le métier d'agent et agente de la police municipale.

En privilégiant le **dialogue et la régularité** plutôt que l'intervention ponctuelle, la police municipale agit en amont, dans une logique de prévention précoce et de construction d'un **rapport positif aux règles et à l'autorité**.

Activités	2025	Δ 2024
Sécurité aux abords des écoles «SCOLARI*»	3 192 h	=
Actions spéciales «PréDiRe**»	1 727 h	+5%
Classes de primaires visitées, année scolaire 24-25 (GPE)	87	-2%
Nombre d'élèves rencontrés, année scolaire 24-25	1 702	+9%

* Présence d'agentes et agents de la police municipale aux abords des écoles lors des entrées et sorties des élèves et durant les activités parascolaires, contribuant à la prévention, à la dissuasion et au lien avec les équipes éducatives.

** Prévention, dissuasion, répression: actions visant à sanctionner les comportements dangereux au volant lors des rentrées scolaires.

Un perroquet égaré pris en charge grâce à un signalement local

En 2025, une entreprise du quartier des Charmilles a directement sollicité la police municipale après avoir recueilli un perroquet égaré sur le balcon de ses locaux. Cette prise de contact illustre le rôle central de la police municipale comme interlocutrice de proximité, identifiée et accessible pour les acteurs du quartier face à des situations inhabituelles.

Les agentes et agents sont intervenus pour prendre en charge l'animal et l'ont confié au Bioparc, partenaire spécialisé pour les animaux exotiques. Un relais d'information a ensuite permis de retrouver rapidement les propriétaires, qui ont pu récupérer leur oiseau en parfaite santé. Cette intervention, à la fois atypique et positive, illustre concrètement une police municipale proche du terrain, attentive aux besoins du quotidien et au service de la population.



07. ZOOM SUR

Rencontres seniors: prévention et dialogue de proximité

Afin de répondre aux **préoccupations spécifiques des personnes âgées en matière de sécurité**, la police municipale de la Ville de Genève a poursuivi en 2025 l'organisation de rencontres de prévention à destination des seniors, dans différents quartiers du territoire communal. Cette action est menée en collaboration avec Cité Seniors et les équipes sociales de proximité du Département de la cohésion sociale et de la solidarité, dans une approche **coordonnée et complémentaire**.

Animées par des agentes et agents de proximité, ces rencontres offrent un cadre propice à **l'échange et à l'écoute**. Elles permettent d'aborder de manière concrète des thématiques liées à la vie quotidienne, telles que les arnaques, la sécurité à domicile, les déplacements en ville, les conflits de voisinage ou encore les comportements à adopter en cas de situation préoccupante. Les agentes et agents y présentent également les missions de la police municipale et les possibilités d'accompagnement ou d'orientation.

Spécialistes SIA

Le SPM dispose d'une cellule d'agentes et agents spécialistes en intervention aquatique (SIA), formés pour **intervenir en urgence en milieux aquatiques naturels**, tels que les lacs et les rivières. Ces compétences spécifiques permettent d'apporter un renfort rapide et adapté lors de situations critiques, notamment en cas de personne en difficulté dans l'eau.

Grâce à leur présence régulière sur le terrain, notamment lors de patrouilles pédestres le long des rives du lac et du Rhône, les agentes et agents de la police municipale sont fréquemment en mesure d'identifier rapidement une situation d'urgence. En tant que primo-intervenants, ils peuvent **engager les premières mesures de sécurité et solliciter sans délai les spécialistes SIA**. Par ailleurs, l'ensemble des agentes et agents dispose de bases en premiers secours et est formé à des techniques adaptées aux interventions à proximité de l'eau, telles que le lancer de corde de sauvetage.

École de la police municipale (EAPM)

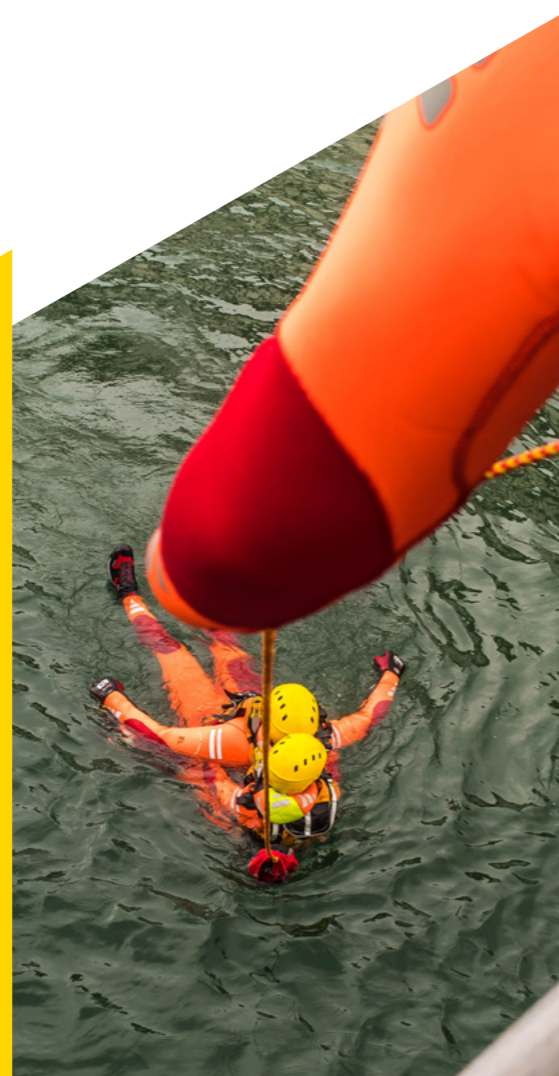
L'École de la police municipale (EAPM) constitue un pilier central de la professionnalisation des agentes et agents de police municipale à Genève. Dispositif structurel et permanent, elle assure la **formation initiale des futures agentes et futurs agents** de l'ensemble des communes genevoises, dans une logique d'exigence, de cohérence cantonale et de service à la population. La Ville de Genève y joue un rôle moteur, en cogestion avec le Centre de formation de la police et des métiers de la sécurité (CFPS).

La formation initiale, d'une durée de huit mois, se déroule intégralement à Genève. Elle combine enseignements **juridiques, tactiques, opérationnels et psychosociaux**, ainsi qu'une **préparation physique soutenue**, afin de préparer les aspirantes et aspirants aux réalités d'un environnement urbain complexe et en constante évolution. Les matières abordées couvrent notamment le droit et la procédure pénale, la circulation routière, la police de proximité, les techniques d'intervention, les compétences relationnelles, la déontologie et les droits humains.

Au terme de cette formation, les agentes et agents de la police municipale de la Ville de Genève poursuivent leur parcours par **une année de stage opérationnel**, répartie entre la rive gauche et la rive droite. Cette immersion progressive et encadrée sur le terrain, évaluée par des maîtres de stage, permet de consolider les acquis de l'école et d'ancrer les compétences dans la pratique quotidienne. Ainsi, le parcours complet de formation et d'intégration en Ville de Genève s'étend sur près de deux ans.

Un homme sauvé de l'Arve par des policiers

En 2025, un agent de la police municipale est intervenu en urgence pour porter secours à une personne en difficulté dans l'Arve. Grâce à sa formation spécifique en intervention aquatique, il a pu agir rapidement et contribuer de manière déterminante au sauvetage de la victime, en coordination avec les partenaires engagés sur l'intervention. Cette action illustre concrètement l'importance de la présence de spécialistes SIA sur le terrain.



20

Volée 24-25

agentes et agents assermentés à l'issue de la formation initiale

8

communes concernées: Chêne-Bourg, Ville de Genève, Lancy, Meyrin, Onex, Plan-les-Ouates, Vernier et Versoix

11

agentes et agents ont rejoint la police municipale de la Ville de Genève



08. CLS: TROIS AXES D'ACTION PRIORITAIRES

Dans le cadre du **Contrat local de sécurité (CLS)**, dispositif de coordination entre la police cantonale et la police municipale visant à mutualiser leurs compétences afin d'apporter une réponse complémentaire aux enjeux sécuritaires, la police municipale de la Ville de Genève **structure son action autour de trois axes prioritaires**. Ces derniers sont définis en fonction des réalités du terrain et des besoins exprimés par la population et évoluent régulièrement comme l'illustre l'intégration du secteur des Grottes parmi les zones prioritaires en 2025 (voir section suivante). Ces axes guident l'engagement opérationnel du Service, **en privilégiant une approche ciblée, proportionnée et adaptée aux réalités locales**.

L'axe 01, consacré à la **prévention et à la lutte contre la délinquance de rue**, constitue le principal champ d'action du Service. En 2025, cet axe a fait l'objet d'un renforcement marqué des engagements, tant en nombre d'interventions qu'en volume horaire et en mobilisation d'agentes et agents. Cette évolution traduit une volonté claire de répondre de manière proactive aux situations génératrices de nuisances et de sentiment d'insécurité, en concentrant les moyens là où ils sont les plus nécessaires.

L'axe 02, dédié à la **lutte contre les nuisances liées aux établissements publics et aux rassemblements sur la voie publique**, s'inscrit dans une logique d'adaptation fine aux contextes locaux. Si le volume global des engagements est resté relativement stable, l'analyse des données met en évidence une action plus ciblée et mieux coordonnée, reposant sur une mobilisation ajustée des ressources. Cette approche vise à concilier tranquillité publique, respect des règles d'exploitation et maintien d'un dialogue constructif avec les acteurs et actrices concernées.

Enfin, **l'axe 03**, relatif à la **prévention et à la lutte contre les infractions à la LCR**, se caractérise par une évolution qualitative de l'action. La diminution du nombre d'engagements s'accompagne d'une augmentation du temps consacré aux interventions, traduisant des contrôles plus approfondis et une attention accrue portée à la sécurité routière et à la cohabitation des usagères et usagers de la route.

À travers ces trois axes, **la police municipale affirme son rôle d'acteur opérationnel de terrain, tout en contribuant à la coordination des dispositifs de sécurité locaux**. Cette organisation permet d'orienter l'action publique de manière cohérente, lisible et en adéquation avec les enjeux du territoire de la Ville de Genève.

01

Prévention et lutte contre la délinquance de rue

02

Lutte contre les nuisances émanant des établissements publics et des rassemblements sur la voie publique

03

Prévention et lutte contre les infractions à la loi sur la circulation routière

Postes	Heures (Δ 2024)	Engagements (Δ 2024)	Heures (Δ 2024)	Engagements (Δ 2024)	Heures (Δ 2024)	Engagements (Δ 2024)
Eaux-Vives	384 (+216%)	145 (+222%)	315 (-4%)	129 (+12%)	393 (+15%)	142 (+12%)
Pâquis	2 323 (-5%)	1 055 (-24%)	129 (-35%)	39 (-28%)	224 (+19%)	48 (+4%)
Grottes	2 916 (+132%)	1 221 (+125%)	67 (-30%)	53 (-50%)	258 (+124%)	65 (+55%)
Jonction	2 517 (+198%)	1 324 (+216%)	660 (+10%)	267 (+32%)	211 (-25%)	39 (-47%)
Charmilles	297 (+17%)	119 (+17%)	72 (+68%)	36 (+100%)	210 (-9%)	41 (-40%)
Acacias	383 (+73%)	70 (+59%)	94 (+18%)	36 (+38%)	311 (+31%)	53 (+2%)
Petit-Saconnex	41 (-11%)	35 (-24%)	2 (-57%)	1 (-80%)	89 (-9%)	68 (-21%)
Champel	69 (-34%)	28 (-42%)	2 (-79%)	1 (-67%)	147 (-4%)	63 (-3%)
Total	8 930 (+68%)	3 997 (+52%)	1 341 (-1%)	562 (+6%)	1 843 (+12%)	519 (-7%)

09. ACTIONS EN ZONES PRIORITAIRES

CLS

En complément des trois axes d'actions prioritaires définis dans le cadre du Contrat local de sécurité (CLS), certains secteurs du territoire communal font l'objet d'une attention particulière. Les engagements y sont en règle générale menés **conjointement avec la police cantonale**. Dans certains cas, la police municipale conduit également des engagements propres dans ces secteurs. Cinq zones ont été identifiées :

- 1 **Coulouvrenière et Seujet**
- 2 **Pâquis centre, Cornavin et Grottes**
- 3 **Jonction et Sentier des Saules**
- 4 **Plaine de Plainpalais et environs**
- 5 **Parc des Acacias et Minoteries**

En 2025, l'analyse des données met en évidence **une mobilisation différenciée** selon les quartiers, en fonction de l'évolution des situations observées. Dans l'ensemble, la mobilisation ciblée des effectifs de la police municipale a permis d'augmenter le nombre d'actions dans les secteurs où les enjeux sont les plus sensibles, tout en maintenant une capacité d'intervention sur l'ensemble du territoire.

Cette dynamique se traduit notamment par un renforcement des actions dans les secteurs Jonction / Sentier des Saules et Plaine de Plainpalais. Dans le premier, l'action a été intensifiée afin de répondre à l'augmentation des signalements et des incidents liés à la consommation de stupéfiants. À Plainpalais, les interventions ont notamment visé **les nuisances sonores liées aux établissements publics** et aux **rassemblements sur l'espace public**, ainsi que certaines **problématiques liées aux stupéfiants**. À l'inverse, les zones Coulouvrenière / Seujet et Acacias / Minoteries enregistrent une diminution des volumes d'intervention, reflétant une évolution des priorités opérationnelles. Par ailleurs, certains secteurs sensibles, tels que le périmètre du Quai 9, le centre des Pâquis ou la Coulouvrenière, font l'objet **d'actions prioritaires spécifiques menées hors du dispositif CLS**, présentées dans la section suivante.



HORS CLS

En parallèle des dispositifs menés dans le cadre du CLS, la police municipale **intervient également de manière ciblée** dans certains secteurs du territoire communal connaissant des problématiques spécifiques. En 2025, les engagements ont été renforcés autour du Quai 9 et de la Coulouvrenière, où des situations récurrentes liées à la consommation de stupéfiants nécessitent **une présence spécifique et soutenue** afin de prévenir les nuisances associées et d'assurer la sécurité et la tranquillité dans l'espace public.

Au Quai 9, cette intensification s'inscrit dans un recentrage stratégique des ressources du poste des Grottes sur ce périmètre et ses environs, où **une présence quotidienne a été assurée**. Faisant directement écho avec l'axe 1 du CLS, ce déploiement s'est traduit par une progression très marquée des engagements sur ce secteur.

Le Sentier des Saules, particulièrement fréquenté durant la période estivale, fait par ailleurs l'objet **d'une attention accrue** en raison des usages récréatifs qui s'y développent, notamment autour de la baignade et des rassemblements en bord de Rhône.



Zones	Heures (Δ 2024)	Engagements (Δ 2024)
Blanvalet	358 (-16%)	137 (-16%)
Coulouvrenière	1 285 (+54%)	743 (+69%)
Ecole de Médecine	938 (=)	376 (+4%)
Rue de Berne	1 373 (-25%)	163 (-15%)
Plaine de Plainpalais	562 (+2%)	295 (+15%)
Quai 9	1 269 (+348%)	563 (+117%)
Rues-Basses	1 666 (-5%)	441 (-7%)
Sentier des Saules	902 (+56%)	473 (+73%)
Total	8 353 (+16%)	3 191 (+32%)

10. LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT DE RUE

Le harcèlement de rue demeure un enjeu important en matière de sécurité et de sentiment d'insécurité dans l'espace public. Pour rappel, selon le Diagnostic local de sécurité (DLS) 2023, **75,9% des jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans et 61,7% des femmes de 25 à 34 ans déclarent avoir subi des formes de harcèlement de rue au cours des cinq dernières années**, tandis que 38,5% des femmes indiquent se sentir en insécurité lorsqu'elles se déplacent seules après 22 heures. Dans ce contexte, la police municipale de la Ville de Genève poursuit son engagement en faveur de la prévention, de l'écoute et de l'accompagnement des personnes concernées.

En 2025, **169** signalements de harcèlement de rue ont été enregistrés via le dispositif de signalement, un volume globalement stable par rapport à l'année précédente. L'analyse des données met en évidence une saisonnalité marquée, avec une augmentation des signalements durant les périodes de forte fréquentation de l'espace public, notamment au printemps et en été. Les situations rapportées surviennent principalement dans des secteurs animés, caractérisés par la présence de bars, de restaurants, de lieux de sortie ou de mobilité, où l'affluence est plus importante.

Les faits signalés recouvrent une diversité de comportements, souvent cumulés au sein d'une même situation : regards insistants, propos ou insultes à caractère sexuel ou sexiste, gestes ou bruitages obscènes, ainsi que des situations de suivi. Ces éléments soulignent le caractère **diffus et répétitif** du harcèlement de rue, qui ne se limite pas à des actes isolés mais s'inscrit fréquemment dans une succession de comportements intrusifs.

La majorité des signalements provient directement des personnes concernées, complétée par des témoignages de tiers, illustrant l'appropriation progressive du dispositif par la population. En 2025, 28 personnes ont bénéficié d'un suivi personnalisé, permettant un accompagnement adapté, une orientation vers les ressources disponibles et, selon les situations, l'engagement de démarches complémentaires. Par sa présence sur le terrain, son dispositif de signalement et son rôle de proximité, la police municipale contribue ainsi à **mieux documenter le phénomène, à soutenir les personnes concernées et à adapter ses actions de prévention et de présence dans l'espace public.**

169
signalements
en 2025

Victimes

Femme	82%	Homme seul	75%
Homme	7%	Groupe d'hommes	18%
Homo/Bisexuel	4%	Groupe d'hommes et femmes	2%
En questionnement	1%	Femme seule	1%
Non renseigné	7%	Groupe de femmes	1%

Auteurs ou autrices

Homme seul	75%
Groupe d'hommes	18%
Groupe d'hommes et femmes	2%
Femme seule	1%
Groupe de femmes	1%
Non renseigné	2%

Nature des signalements

Regard insistant	20%
Remarque/insulte à caractère sexuel/sexiste	14%
Avoir été suivi ou suivie	12%
Bruitage/gestes obscènes/dégradants	12%
Remarque/insulte liée à l'orientation sexuelle	8%
Sifflements	6%
Frottement	5%
Attouchement	4%
Remarque/insulte à caractère transphobe	1%
Non renseigné	20%

Type de lieu des signalements

Rue/Place	53%
Transports publics	18%
Parc/forêt	11%
Parkings	3%
Bar/restaurants/discothèques/concerts	2%
Ecoles/lieux de formation	1%
Ascenseurs	1%
Lieux de pratique sportive	1%
Autres types de lieu	9%

Répartition des signalements

73%
Victimes

17%
Proches de la victime

9%
Témoins

1%
Proches de l'auteur ou autrice



11. SANCTIONS PAR THÉMATIQUES

MOBILITÉ

Automobilistes

En 2025, les infractions liées aux véhicules automobiles s'inscrivent dans une **légère hausse globale (+5%), pour un total de 21'314 sanctions**. Cette évolution modérée masque toutefois des dynamiques contrastées selon les types d'infractions, principalement liées aux usages du stationnement et à la cohabitation avec les autres usagères et usagers de l'espace public.

En effet, les infractions les plus fréquemment relevées concernent les **stationnements gênants, dangereux ou interdits** – par exemple à un emplacement signalé par un panneau d'interdiction de stationner, hors des cases de stationnement ou sur les trottoirs. Ces comportements, en augmentation (+12%), **entravent directement la sécurité et la mobilité des piétonnes et piétons**, notamment des personnes à mobilité réduite, et constituent un axe prioritaire de contrôle pour la police municipale.

À l'inverse, certaines infractions enregistrent une baisse notable : l'utilisation du téléphone sans dispositif mains libres (-17%) ou la circulation sans feux de jour (-33%). Ces évolutions peuvent résulter des actions de prévention ciblées – notamment des campagnes menées avec le Bureau de prévention des accidents –, une meilleure connaissance des règles par les conductrices et conducteurs, ainsi qu'une adaptation des contrôles aux enjeux du terrain.

Principales infractions	2025	Δ 2024
Stationnement gênant, dangereux ou interdit, dont :	12 521	+12 %
Stationner sur le trottoir	1 993	+38 %
Stationner sur ou avant un passage pour piéton	923	=
Stationner sur une piste ou une bande cyclable	512	-21 %
Contravention auto / camion / cars	1 367	+3 %
Non resp. « circulation interdite » ou « accès interdit »	1 092	+2 %
Non resp. zone piétonne ou chemin pour piétons	711	+14 %
Utiliser un téléphone sans dispositif mains libres	260	-17 %
Circuler sans feu, de jour	162	-33 %
Conducteurs de voitures automobiles ne portant pas la ceinture de sécurité	126	+29 %
Non resp. signalisation lumineuse	108	+15 %
Autres infractions véhicules automobiles	4 967	
Total	21 314	+5 %

Deux-roues motorisés

Les infractions liées aux motos et scooters enregistrent une **baisse marquée (-25%), avec un total de 2'147 sanctions**. Cette diminution globale concerne une large part des infractions les plus courantes, en particulier celles liées au stationnement non conforme et à l'occupation inappropriée de l'espace public.

Les baisses les plus significatives portent notamment sur le **stationnement gênant, dangereux ou interdit (-29%)** ainsi que la **circulation ou l'empiètement sur les bandes et pistes cyclables (-46%)**. Ces évolutions peuvent traduire une meilleure prise en compte des règles par les conductrices et conducteurs de deux-roues motorisés, ainsi qu'un effet des contrôles ciblés.

À l'inverse, certaines infractions progressent, bien que sur des volumes plus limités. C'est notamment le cas du **non-respect de l'interdiction de circuler ou des accès interdits (+15%)**. Ces constats soulignent l'importance de maintenir une vigilance ciblée sur les comportements présentant un risque accru pour la sécurité routière et la cohabitation avec les autres usagères et usagers de l'espace public.

Dans l'ensemble, l'évolution des infractions liées aux deux-roues motorisés met en évidence une tendance globale à la baisse, tout en confirmant la nécessité d'actions adaptées face à des comportements ponctuels pouvant porter atteinte à la sécurité et à la tranquillité publiques.

Principales infractions	2025	Δ 2024
Stationnement gênant, dangereux ou interdit	702	-29 %
Contravention 2RM	509	-10 %
Circuler ou empiéter sur une bande ou piste cyclable	233	-46 %
Non resp. « circulation interdite » ou « accès interdit »	198	+15 %
Rouler sur le trottoir, une zone piétonne ou un chemin pour piétons	125	-11 %
Franchir une ligne de sécurité ou empiéter sur elle	85	-7 %
Circuler sur une voie réservée aux bus ou aux tram	50	-37 %
Motocyclistes ne restant pas à leur place dans une file	29	-9 %
Non resp. signalisation lumineuse	29	+32 %
Autres infractions 2RM	187	
Total	2 147	-25 %

Cyclistes

Les infractions liées aux vélos, vélos électriques et cyclomoteurs s'inscrivent **en baisse globale (-10%) en 2025, avec un total de 1'795 sanctions**. Cette diminution générale masque toutefois des évolutions contrastées selon les types de comportements observés et les espaces concernés.

Une part significative des infractions relevées concerne la **circulation dans des espaces prioritairement réservés aux piétonnes et piétons**. Les sanctions liées à la circulation sur le trottoir, en zone piétonne ou sur les chemins piétons s'élèvent à **553 cas (+6%)**.

Ces évolutions doivent être mises en relation avec la campagne de sensibilisation et de contrôles ciblés sur l'e-mobilité menée durant l'été 2025, qui a **renforcé l'attention portée aux comportements des cyclistes et des utilisatrices et utilisateurs de vélos électriques dans les secteurs à forte fréquentation piétonne**. L'intensification des contrôles et des actions de prévention a ainsi contribué à une meilleure prise en compte des règles dans certains domaines, tout en rendant plus visibles les infractions persistantes dans des contextes sensibles. Dans leur ensemble, ces données traduisent l'impact d'une action publique ciblée sur la cohabitation entre les différentes usagères et usagers de l'espace public, tout en soulignant la nécessité de poursuivre les efforts de prévention et de contrôle afin de consolider ces évolutions positives.

Principales infractions	2025	Δ 2024
Ne pas observer un signal lumineux	559	-2%
Rouler sur le trottoir, une zone piétonne ou un chemin pour piétons	553	-6%
Non resp. « circulation interdite » ou « accès interdit »	239	-42%
Contravention vélos	128	+62%
Utiliser un téléphone sans dispositif mains libres	108	+26%
Circuler de nuit sans feu sur une route éclairée	30	+30%
Ne pas accorder la priorité à un passage pour piétons	21	-16%
Empiéter sur une ligne de sécurité ou la franchir	20	+300%
Autres infractions cycles	137	
Total	1 795	-10%

Trottinettes

Les infractions liées à l'usage des trottinettes électriques enregistrent en 2025 **une hausse globale de 21%, avec 458 sanctions prononcées**. Cette évolution s'inscrit directement dans le cadre de la campagne de sensibilisation et de contrôles ciblés sur l'e-mobilité menée durant l'été, qui a renforcé la présence de la police municipale dans les zones à forte fréquentation piétonne.

Sur l'ensemble de l'année, une part significative de ces sanctions concerne l'usage d'engins non homologués (310 cas, +11%). **Chaque infraction de ce type a donné lieu à une saisie de la trottinette**, conformément à la législation en vigueur. Ces engins, souvent modifiés et capables de dépasser largement les vitesses autorisées, représentent un risque accru pour la sécurité des usagères et usagers de l'espace public. Leur identification a notamment été rendue possible grâce à l'utilisation de moyens de contrôle spécifiques, tels que le rouleau de mesure.

Les contrôles ont également porté sur des comportements mettant directement en danger les piétonnes et piétons, en particulier la **circulation sur les trottoirs ou en zone piétonne (+23%)** ainsi que le non-respect de la signalisation, qu'il s'agisse des feux lumineux (+120%) ou des interdictions de circuler (+143%).

L'augmentation des sanctions observée reflète ainsi moins une évolution des comportements qu'un effet combiné de ciblage, de visibilité accrue des contrôles et de rappel actif des règles, visant à encadrer les usages, prévenir les situations à risque et garantir une cohabitation sécurisée dans l'espace public.

Principales infractions	2025	Δ 2024
Contravention trottinettes électriques non homologuées	310	+11%
Rouler sur trottoir ou zone piétonne	65	+23%
Contravention trottinettes électriques autorisées	28	+27%
Non resp. signalisation lumineuse	22	+120%
Non resp. « circulation interdite » ou « accès interdit »	17	+143%
Autres infractions trottinettes	16	
Total	458	+21%



ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET COMMERCES DE PROXIMITÉ

La police municipale intervient auprès des établissements publics et des commerces de proximité afin de veiller au respect du cadre légal applicable à leur exploitation, dans une logique d'équilibre entre animation urbaine, activité économique et respect du voisinage. Elle agit ainsi dans un contexte où coexistent des attentes parfois différentes entre dynamisme de la vie urbaine et besoin de tranquillité des habitantes et habitants.

Concrètement, elle contrôle par exemple que **l'alcool et les produits du tabac ne sont pas vendus à emporter en dehors des horaires autorisés (LTGVEAT)** et que **les restaurants, bars et terrasses respectent les conditions de leur autorisation d'exploitation (LRDBHD)**.

En 2025, les infractions liées à la Loi sur la remise à titre gratuit et la vente à l'emporter de boissons alcooliques, de produits du tabac et de produits assimilés (LTGVEAT) demeurent **globalement stables (+2%)**, traduisant une vigilance constante sur le respect des prescriptions encadrant la vente à l'emporter, en particulier en matière de protection des publics sensibles.

À l'inverse, les infractions relevant de la Loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) enregistrent **une baisse marquée (-23%)**, notamment en matière de respect des horaires d'exploitation des terrasses. Cette évolution suggère une meilleure conformité des exploitantes et exploitants aux prescriptions en vigueur, en lien avec les actions de contrôle, de dialogue et de prévention menées sur le terrain.

Etablissements publics 2025 Δ 2024

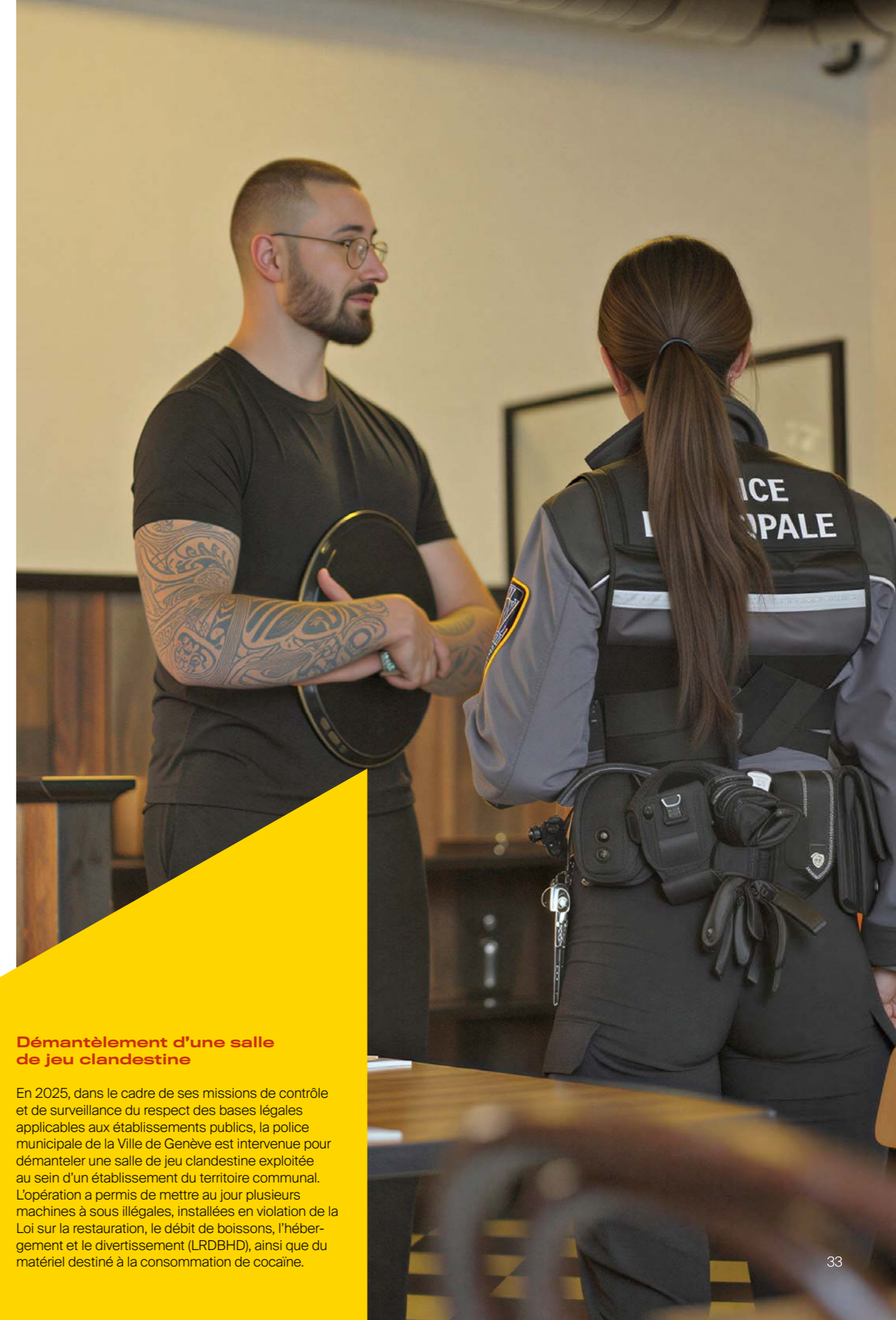
Vente à l'emporter de boissons alcooliques et produits du tabac ou assimilés

Infractions	65	+2%
Total	65	+2%

Non-respect des règles d'exploitation à l'intérieur d'un établissement

Non-respect des règles d'exploitation à l'intérieur d'un établissement	78	-20%
Non-respect des horaires d'exploitation d'une terrasse	4	-56%
Total	82	-23%

Total	147	-14%
--------------	------------	-------------



Démantèlement d'une salle de jeu clandestine

En 2025, dans le cadre de ses missions de contrôle et de surveillance du respect des bases légales applicables aux établissements publics, la police municipale de la Ville de Genève est intervenue pour démanteler une salle de jeu clandestine exploitée au sein d'un établissement du territoire communal. L'opération a permis de mettre au jour plusieurs machines à sous illégales, installées en violation de la Loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD), ainsi que du matériel destiné à la consommation de cocaïne.

PROPRETÉ URBAINE

La propreté de l'espace public est directement influencée par les comportements du quotidien et mobilise plusieurs services de la Ville, notamment la Voirie - Ville Propre (VVP), en charge de la gestion des déchets et des dispositifs de collecte. Dans ce cadre, la police municipale intervient de manière complémentaire par des **contrôles et des mesures contraventionnelles**.

En 2025, 1'602 sanctions liées à la propreté urbaine ont été prononcées, soit une légère diminution globale de 2% par rapport à l'année précédente.

Les sanctions pour littering diminuent de manière marquée (-34%), notamment celles liées aux mégots (-44%). Cette baisse peut refléter plusieurs facteurs, dont la sensibilisation accrue à la propreté urbaine, les campagnes menées par les services compétents - notamment par VVP - ainsi que des tendances générales à la baisse du tabagisme observées en Suisse, selon les données de l'Enquête suisse sur la santé menée par l'Office fédéral de la statistique.

Les dépôts illicites de déchets et débarras sauvages demeurent en revanche un point d'attention, avec **une augmentation de 24% des sanctions**. Cette évolution souligne la persistance de comportements problématiques et la nécessité de maintenir des contrôles ciblés, en complément des dispositifs de prévention existants.

Propreté urbaine	2025	Δ 2024
Littering		
Contraventions mégots	279	-44%
Contravention Salissures autres	126	+12%
Total	405	-34%
Débarras sauvage		
Dépôt illicite de déchets	503	+24%
Déchets déposés en dehors des horaires autorisés	162	+2%
Ne pas observer les prescriptions de la voirie pour la collecte de déchets ménagers encombrants	46	+24%
Total	711	+18%
Salissures		
Contraventions uriner sur la voie publique	133	+11%
Contraventions nourrir pigeons	15	-6%
Total	148	+9%
Autres sanctions	338	
Total	1 602	-2%



TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

La gestion des nuisances sonores demeure un enjeu important et récurrent, en lien direct avec la qualité de vie. En 2025, 348 sanctions ont été prononcées dans ce domaine, soit une **augmentation de 14% par rapport à l'année précédente**.

La majorité concerne des bruits dans l'espace public (229 cas, +9%), tels que des comportements bruyants individuels, de la musique trop forte ou d'autres nuisances ponctuelles affectant la tranquillité du voisinage. Les nuisances liées aux véhicules motorisés - accélérations, musique à fort volume - sont également en hausse de 13%.

Les autres catégories de sanctions restent plus limitées, mais progressent: les attroupements bruyants - dans des espaces tels que des parcs, des places, voire des préaux d'écoles - ont donné lieu à 34 sanctions (+55%). Enfin, les nuisances émanant d'établissements publics comme les bars et restaurants s'élèvent à 24 sanctions (+33%), confirmant la nécessité d'un suivi attentif de ces situations, où **l'équilibre entre animation urbaine et respect du voisinage reste un enjeu constant**.

Nuisances sonores	2025	Δ 2024
Emanant d'attroupements spontanés dans l'espace public	229	+9%
Véhicules motorisés	61	+13%
Bruit dans l'espace public	34	+55%
Emanant d'établissements publics	24	+33%
Total	348	+14%

PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Le respect des règles applicables aux propriétaires de chiens constitue un **enjeu de cohabitation dans l'espace public**, en particulier dans les parcs, promenades et lieux de détente fortement fréquentés, où la sécurité des autres usagers et usagères - notamment des enfants - doit être garantie.

En 2025, 588 sanctions ont été prononcées, soit une **augmentation de 46%** par rapport à l'année précédente. Cette évolution concerne principalement les chiens non tenus en laisse (+26%) ainsi que les contraventions générales (+64%), notamment liées à l'absence de marque de contrôle et au non-respect des zones interdites aux chiens, comme certains parcs, les préaux et les places de jeux. Les infractions liées aux déjections canines demeurent en revanche limitées (6 cas, -40%). Ces chiffres confirment la nécessité de poursuivre les efforts de sensibilisation et de contrôle.

Chiens	2025	Δ 2024
Contravention chiens	381	+64%
Chiens non tenus en laisse	201	+26%
Déjections	6	-40%
Total	588	+46%



Interpellation liée à un vol de montres

En 2025, la police municipale de la Ville de Genève a interpellé un individu en possession de plusieurs montres dissimulées dans ses vêtements. L'intervention a permis de mettre au jour un important butin présumé issu de vols et de transmettre le dossier aux autorités judiciaires compétentes. Cette action illustre la contribution de la police municipale à la détection d'infractions pénales et à la chaîne de sécurité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

La police municipale intervient quotidiennement dans le champ de la sécurité publique, à travers des mesures contraventionnelles et l'établissement de procédures judiciaires, en **complémentarité avec les autres autorités compétentes**. Son action s'inscrit en lien direct avec les préoccupations exprimées par la population, telles que mises en évidence par le Diagnostic local de sécurité (DLS).

En 2025, les **contraventions liées aux stupéfiants augmentent sensiblement (+43%)**. Cette évolution reflète un **renforcement ciblé de la présence et des contrôles dans des secteurs identifiés**, notamment autour de Quai 9 et dans le quartier des Grottes, où la consommation et le trafic de drogues génèrent des nuisances récurrentes et alimentent le sentiment d'insécurité. Elle s'inscrit en cohérence avec les constats du DLS, qui identifie les problématiques liées aux stupéfiants comme l'un des facteurs majeurs influençant la perception de sécurité dans l'espace public urbain.

À l'inverse, les contraventions liées à la mendicité poursuivent leur baisse (-59%), tandis que celles relatives à la Loi sur les étrangers et l'intégration progressent (+29%). Malgré ces évolutions contrastées, le volume global des contraventions diminue de 28%, traduisant une **action plus ciblée et une priorisation des engagements en fonction des besoins identifiés sur le terrain**.

Parallèlement, les **procédures judiciaires progressent de 30%**, principalement en lien avec la Loi sur la circulation routière (+40%). Cette évolution répond aux préoccupations exprimées dans le cadre du DLS, où la sécurité routière et la cohabitation entre les différentes usagères et usagers de l'espace public figurent parmi les enjeux prioritaires. Elle s'inscrit également dans les axes définis par le Contrat local de sécurité (CLS) conclu avec le Canton de Genève, qui identifie la prévention et la lutte contre les infractions à la circulation comme un **levier central d'amélioration de la sécurité et du cadre de vie**.

Sécurité publique	2025	Δ 2024
Contraventions mendicité	340	-59%
Contraventions stupéfiants	336	+43%
Contraventions Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	214	+29%
Autres infractions à la Loi pénale genevoise (LPG)	110	+36%
Rapport Fumée (en extérieur*)	31	-73%
Total	1 031	-28%

Procédures judiciaires	2025	Δ 2024
Loi sur la circulation routière	358	+40%
Loi sur les étrangers et l'intégration	99	+48%
Rapports d'interpellation	60	-20%
Autres (par exemple Loi sur les armes)	45	+36%
Total	562	+30%

12. ADRESSES ET CONTACTS

POSTES

Poste des Acacias

Route des Acacias 36
1227 Genève
+41 22 418 62 62
policemunicipale.acacias@geneve.ch

Poste des Charmilles

Rue de Lyon 97
1203 Genève
+41 22 418 82 82
policemunicipale.charmilles@geneve.ch

Poste des Eaux-Vives

Rue de Jargonant 4
1207 Genève
+41 22 418 60 70
policemunicipale.eaux-vives@geneve.ch

Poste des Grottes

Rue Julia-Chamorel 1
1201 Genève
+41 22 418 56 80
policemunicipale.grottes@geneve.ch

Poste de la Jonction

Rue du Stand 25
1204 Genève
+41 22 418 83 00
policemunicipale.jonction@geneve.ch

Poste des Pâquis

Rue Rothschild 27
1202 Genève
+41 22 418 54 00
policemunicipale.paquis@geneve.ch

ANTENNES

Antenne de Champel

Chemin de l'Escalade 9
1206 Genève
+41 22 418 83 30
policemunicipale.champel@geneve.ch

Antenne du Petit-Saconnex

Chemin des Colombettes 1
1202 Genève
+41 22 418 62 82
policemunicipale.petit-saconnex@geneve.ch

CENTRALE D'APPEL
+41 22 418 22 22



**Département de la sécurité
et des sports (DSSP)**

Rue de l'Hôtel-de-Ville 4
CP 3214
1211 Genève 3
www.geneve.ch

**Service de la police municipale
(SPM)**

Boulevard du Pont-d'Arve 35
1205 Genève
www.police-municipale.ch